

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-7-chem | Accusation. Inquisition](#) Item [Diminution du formalisme juridique et croissance de l'Etat.](#)

Diminution du formalisme juridique et croissance de l'Etat.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b001_f0144**

Source**Boite_001-7-chem | Accusation. Inquisition**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées**[Brunner, Heinrich](#)**

Références bibliographiques**[Brunner, La parole et la forme dans l'ancienne procédure française, trad. in Revue critique de législation et de jurisprudence, 1871, p. 158](#)**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Diminution de formalisme juridique
et naissance de l'Etat

144

Le formalisme avait raison de "de ne pas placer
l'individu en tutelle. La masse prenait toute la
parole, mais que c'était elle qui représentait cette
~~masse~~ archaïsme de particularités, sans recevoir une
tutelle, etc.

Il est facile de dire que le fond était mauvais
depuis de la forme; mais il faut se rappeler de savoir
ce qui est c/w... Avec le respect de la forme est
l'absence éternelle de la volonté collective et la société
est habitée et voit à la conscience et à l'opinion
l'individu des divers phases de la vie, c/w
l'individu des divers phases de la vie, c/w
le motif de la femme, parce que femme et de l'histoire
et de l'usage courante."

H. Brunner (Ac. de s. de Nièvre)

ms. in Revue juridique de législation
2^e série. T. I. (1871.2)



